

Cour fédérale



Federal Court

Date : 20191125

**Dossiers : T-2111-16
T-460-17**

Référence : 2019 CF 1476

[TRADUCTION FRANÇAISE CERTIFIÉE, NON RÉVISÉE]

Ottawa (Ontario), le 25 novembre 2019

En présence de monsieur le juge Fothergill

ENTRE :

**SHERRY HEYDER,
AMY GRAHAM ET
NADINE SCHULTZ-NIELSEN**

T-2111-16

demanderes

et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

défendeur

ET ENTRE :

LARRY BEATTIE

T-460-17

demandeur

et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

défendeur

ORDONNANCE

(Approbation des honoraires et débours)

VU la requête déposée par les demandeurs, sur consentement, visant à obtenir une ordonnance approuvant les honoraires et débours à verser à l'avocat du groupe conformément à l'entente de règlement définitive conclue entre les parties le 10 juillet 2019 [**ERD**];

ET CONSIDÉRANT les motifs des ordonnances rendues aujourd'hui;

LA COUR ORDONNE ce qui suit :

1. Les honoraires payables à l'avocat du recours collectif par le défendeur sont fixés à la somme de vingt-six millions cinq cent soixante mille dollars (26 560 000 \$), plus les taxes applicables au taux applicable dans la province de l'Ontario. Le défendeur devra verser cette somme à Koskie Minsky LLP, en fidéicommiss, dans un délai de quinze (15) jours suivant la date de mise en œuvre, telle qu'elle a été précisée dans l'ERD.
2. Le Canada devra payer les débours raisonnables de l'avocat du recours collectif, qui ont été engagés jusqu'à la date de la présente ordonnance, et ce, dans les quinze jours suivant la date de mise en œuvre, telle qu'elle a été précisée dans l'ERD. Les parties devront s'entendre sur ce moment, ou il sera fixé par la Cour.
3. Aucuns frais ne peuvent être facturés aux membres du groupe relativement aux réclamations faites aux termes de l'ERD sans l'approbation préalable de notre Cour. Pour plus de clarté, aucuns frais ne peuvent être imposés aux réclamants par

les tiers, ou les « tiers déposants » qui prétendaient aider les réclamants à déposer toute demande, et ce, à tout moment.

« Simon Fothergill »

Juge

Traduction certifiée conforme
Ce 13^e jour de novembre 2019

Lionbridge